

DIPLOME : MONITEUR CROISIERE HAUTURIERE FFVOILE

Fiche référentielle descriptive

A - Description du cadre d'intervention du titulaire du diplôme de « Moniteur Croisière Hauturière FFVoile »

Le titulaire du diplôme de « Moniteur Croisière Hauturière FFVoile » exerce une activité bénévole, au sein d'une structure affiliée à la FFVoile, sous la responsabilité d'un responsable technique qualifié ou sous sa propre responsabilité si il est nommé Responsable Technique Qualifié par le président de la structure dans un fonctionnement totalement bénévole.

Le diplôme de Moniteur Croisière Hauturière FFVoile a vocation à répondre aux mêmes obligations en matière de garanties de sécurité des pratiquants et des tiers prévues par l'article L 212-1 du Code du Sport que les certifications professionnelles. Il s'adresse aux personnes souhaitant exercer une fonction bénévole d'encadrement sportif en voile. Il facilite l'accès aux certifications professionnelles d'encadrement de la voile de niveau IV et supérieur.

B - Référentiel de compétences associées aux activités du diplôme de « Moniteur Croisière Hauturière FFVoile »

Les activités et compétences associées exercées par le titulaire du diplôme de « Moniteur Croisière Hauturière FFVoile » sont les suivantes :

Dans le domaine technique : utilisation des techniques de navigation et de sauvegarde des personnes et des biens au cours de navigation au grand large ;

Dans le domaine de la sécurisation : organisation des navigations et accompagnement des pratiquants en bonne condition de sécurité pour eux-mêmes et pour les tiers dans le cadre d'une navigation sur des périmètres et des durées élargies ;

Dans le domaine de l'animation : accueil, mise en confiance et orientation ; proposition de formes de pratique tenant compte des attentes des publics ;

Dans le domaine de l'enseignement : guidage des publics vers l'autonomie de la pratique de la voile au large, sous la supervision d'un Responsable Technique Qualifié (RTQ).

Le niveau des compétences certifiées par le diplôme de Moniteur Croisière Hauturière FFVoile permet l'encadrement de publics, utilisant des matériels nautiques maîtrisés par le titulaire et adaptés aux pratiques organisées selon les directives techniques, pédagogiques et de sécurité du responsable technique qualifié (RTQ).

C - Situation fonctionnelle du titulaire du diplôme de « Moniteur Croisière Hauturière FFVoile »

Le titulaire de la qualification de « Moniteur Fédéral FFVoile » exerce ses fonctions :

- sous la supervision du Responsable Technique Qualifié désigné,
- à titre bénévole auprès des structures affiliées à la FFVoile,
- Sans limitation de distance d'un abri pour l'encadrement de l'activité croisière.

D - Prérequis au diplôme de « Moniteur Croisière Hauturière FFVoile »

Le candidat au diplôme de « Moniteur Croisière Hauturière FFVoile » doit :

- Etre titulaire du diplôme de « Moniteur FFVoile », ou du CQP Assistant Moniteur de Voile, ou du CQP Initiateur Voile
- Etre titulaire du niveau technique 5 FFVoile sur le support habitable

Autre condition d'accès à la qualification :

- la licence « club » délivrée par la FFVoile, comportant la mention « pratiquant » ou « compétition ».

E - Organisation des formations au diplôme de « Moniteur Croisière Hauturière FFVoile »

La formation au diplôme de « Moniteur Croisière Hauturière FFVoile » s'organise selon trois domaines distincts en alternant des périodes en organisme de formation et en entreprise :

1. Formation aux techniques de survie en mer

La formation correspond au stage de formation **World Sailing Approved** tel que défini dans l'annexe G des Règlementations Spéciales Offshore (RSO) de World Sailing.

Formation théorique et mise en situation pratique et évaluation d'une durée minimum de 14 heures est soumise à évaluation et délivrance d'un certificat par l'autorité nationale compétente.

2. Formations médicales

- Formation aux premiers secours** en accord avec les RSO désignée sous le nom de PS Mer tel que défini dans l'annexe H des Règlementations Spéciales Offshore (RSO) de World Sailing. : Formation théorique et mise en situation pratique et évaluation d'une durée minimum de 7 heures, est soumise à évaluation et délivrance d'un certificat par l'autorité nationale compétente.
- Formation Médicale Hauturière (FMH)** : Formation théorique et mise en situation pratique et évaluation d'une durée minimum de 16 heures est soumise à évaluation et délivrance d'un certificat par l'autorité nationale compétente. Un PS Mer valide est le pré requis pour suivre la formation FMH. Le contenu de la formation, l'habilitation du formateur et du centre de formation relèvent de la Commission Médicale de la FFVoile.

3. Formation à la problématique de l'encadrement de la croisière au grand large

- dans un volume de 70 heures minimum,
- en alternant des périodes en organisme de formation et en entreprise au cours d'une navigation au large.

Les unités de compétences capitalisables couvrent les domaines de la sécurité, de l'animation des navigations et de l'enseignement de la voile au large. Le référentiel de certification des compétences attendues s'organise comme suit :

UCC1 : Sécuriser une navigation au large

- Préparer son navire et entrainer son équipage en vue d'une navigation sur des périmètres élargis
- Connaître la navigation par gros temps et s'y préparer
- S'assurer régulièrement du bon état de fonctionnement du bateau et de ses équipements
- Planifier une navigation d'une durée égale ou supérieure à 24h

UCC2 : Prévenir et gérer les situations de conflit

- Connaître et informer sur les exigences d'une navigation au large, gérer le rythme et l'intensité
- Sensibiliser les pratiquants à une navigation au large, partager l'organisation et répartir les rôles des membres d'équipage ; organiser les quarts ; informer sur la gestion du sommeil
- Détecter un potentiel conflit et désamorcer une situation conflictuelle
- Connaître les notions de diététique ; organiser l'avitaillement et la conception de menus variés et équilibrés

UCC3 : Former à une navigation au large et évaluer le niveau d'autonomie des pratiquants dans une navigation hauturière

- Former aux différentes techniques et outils d'élaboration et suivi de route
- Individualiser les situations de formation en vue du développer l'autonomie du pratiquant tant sur les compétences d'équipier que de chef de bord.
- Evaluer le niveau d'autonomie des pratiquants

F - Evaluation de la formation au diplôme « Moniteur Croisière Hauturière FFVoile »

L'évaluation de l'ensemble des Unités de Compétences Capitalisables (UCC) se déroule au moyen d'une épreuve type « étude de cas », amenant à décrire les compétences mises en œuvre dans la préparation et la gestion d'un encadrement de l'activité croisière au large, ainsi qu'une épreuve pratique en situation d'encadrement.

G – Délivrance du diplôme « Moniteur Croisière Hauturière FFVoile »

La délivrance du diplôme « Moniteur Croisière Hauturière FFVoile » est conditionnée à la réussite aux épreuves ainsi qu'à la présentation des attestations de réussite en cours de validité aux formations « World Sailing », « Formation Médicale Hauturière » et PSMer.

La délivrance du diplôme se fait lors du passage en jury fédéral organisé par le Pôle Formation et Emploi. Ce jury est composé d'un(e) président(e) élu de la FFV, d'un(e) représentant(e) des formateurs et d'un(e) assesseur.

Le diplôme « Moniteur Croisière Hauturière FFVoile » peut être obtenu par la voie de la VAE.

H - Qualification du formateur

Le formateur doit être titulaire au minimum de la qualification de Formateur National FFVoile en cours de validité, du Niveau technique 5 FFVoile sur support habitable et justifiant d'une expérience significative dans l'encadrement de la croisière au-delà de 60MN d'un abri.

I - Habilitation des formations

L'habilitation des formations conduisant au diplôme de « Moniteur Croisière Hauturière FFVoile s'effectue grâce à la déclaration préalable de la formation au calendrier national des formations de la FFVoile.

DATE	Version	Modifications	Validation
29/11/2019	V1.0	Création	CA